

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 8612

**Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante**

N° de rapport : 2217051602

Concerne :  contrôle dans le cadre d'une vente  contrôle périodique

Type d'habitation :  maison  appartement  autres : 3<sup>e</sup> étage

Demandeur : STOCHER Rachel

Personne sur place : ..... code EAN de l'installation : .....

Adresse de la visite : Rue Edouard Faes, 144 a 1090 Bruxelles

Date de visite : 16/05/2017 Date d'émission : 16/05/2017 Références client : 327/7630

Référentiel réglementaire : RGIE art.  271  276 bis et dérogations  271 bis  278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

**Description de l'installation visitée :**

Tension d'utilisation :  .....  
 3N400 V  3x230V  2x230V  1N400V

Protection générale du branchement : ..... 25 ..... A

Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 10

**Contrôles par examen visuel, tests et mesures :**

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	X		
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	X		
Note : différentiel <input checked="" type="checkbox"/> plombé <input type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ..... 100 ..... MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : ..... 18 ..... Ω	X		

**Identification des appareils de mesure :** reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.

**Manquements / Notes :**

**Conclusion :**

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité  au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :  
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur ou du bénéficiaire :  
**LES FUSIONNEURS SPRL**  
RUE FERNAND PIRE 14 JETTE  
GSM : 0485/97.35.65  
TVA BE : 0876.025.311

RAP/SOCOTEC-E2731(4)/0215 - V8